

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES KRACHS

On nous disait :

« Prenez garde ! Si vous votez l'impôt sur le revenu, si vous effrayez le rentier français, il portera ses fonds à l'étranger et le trésor public demeurera vide. Voyez, déjà des banques belges, suisses, allemandes, ont établi des succursales à Paris, pour drainer les fortunes françaises et les soustraires à la pression dont on les menace. »

Les journaux nationalistes, le *Gaulois* et la *République* de M. Méline en tête, répétaient ces funestes présages. Le juif Polack, dit Polonnais, l'autre juif Meyer-Arthur pour ces dames de la noblesse — ne voulaient à aucun prix l'impôt sur le revenu, non plus que M. Méline, communard repentant, qui réclamait ce même impôt, il y a trente ans. Ils ne voulaient pas davantage de la loi sur les Associations qui a été votée, sans qu'aucun des cataclysmes dont ils nous annonçaient la venue, se soit produit. Le ciel n'a plus de foudre, s'il en eut jamais.

Or, donc, il s'agissait pour les réactionnaires, les cléricaux, les nationalistes, d'exhiber leurs coffres-forts pour les mettre à l'abri du fisc. Payer un 0/0 leur semblait insupportable, quoique juste. Sans plus réfléchir, ils allaient tomber dans le panneau que leur tendait le *Gaulois* et ses marchands de lunettes. Mais la Providence veillait, la Providence qui avait pris les traits d'un syndic de faillite.

Voilà que, coup sur coup, deux très importantes banques d'Allemagne, presque des banques d'Etat, une banque suisse et une banque russe, sautent ; voilà que les marchés de Berlin et de Bruxelles, qui sont l'un et l'autre des marchés allemands, sont affolés, et nos nationaux voient leur confiance refroidie, — à temps heureusement.

Car, il ne faut pas oublier, que la Suisse et la Belgique sont dans la dépendance de l'Allemagne au point de vue financier et que presque toutes leurs banques sont entre les mains des allemands. Le krach, qui n'est pas fini, atteindra sûrement des banques de ces pays, nominalement belges ou suisses, mais réellement allemandes.

Que vont faire nos nationalistes, dont le patriotisme appauvriissait la France ?

Porteront-ils leurs fonds dans l'Angleterre abhorrée, dans la pauvre Italie ou dans la lamentable Espagne ? Les confieront-ils au Portugal qui tend la main aux peu scrupuleux Etats-Unis ? Ils ont le droit d'être perplexes et de réfléchir sur l'instabilité des placements à l'étranger.

En tout cas, les voilà prévenus. En faisant passer la frontière à leur portefeuille, ils risquent de le perdre ; en le laissant en France, ils risquent (mais quand ?) de le voir s'amoin-drir. Les gens sages n'hésiteraient pas une seconde, mais il n'y a rien de moins sage qu'un lecteur renseigné par le duo Pollack-Meyer, à moins que ce ne soit le lecteur renseigné par Rochefort ou Drumont.

Et maintenant, s'ils se ruinent, nous ne les plaindrons pas. D'autant plus que la *Patrie Française* qui les aura conseillés sera, sans doute, là aussi pour payer.

C. J.

EN CHINE

Nouveaux exploits des Boxeurs

De nombreux rapports sont arrivés à Pékin, annonçant que la « Société des Villages alliés », c'est-à-dire les Boxeurs, a battu les troupes impériales au sud de Pao-Ting-Fou. Les autorités chinoises, ayant négligé de suivre le conseil des ministres étrangers, qui demandaient la suppression de cette Société, sont tenues responsables de la rébellion actuelle.

Les Français, qui se sont chargés de la surveillance de Pao-Ting-Fou après le départ des Allemands, se trouvent seuls maintenant dans ce district. La tâche de rétablir l'ordre dans une partie importante de la province leur incombera donc.

Il reste encore 2,000 soldats français dans cette ville, mais il est probable que la majeure partie de ces troupes évacuera le pays au mois d'août. Le général Gaselee, avec son état-major, quittera la Chine le 14 du présent mois. Son successeur est le général Greahh.

L'artillerie anglaise se retirera du Palais d'été aujourd'hui même.

Au Transvaal

Les frais de la guerre

Plusieurs journaux reproduisent un article du directeur de l'*Investors Review* calculant les pertes de l'Angleterre depuis le commencement de la guerre par suite de la diminution de la valeur des fonds publics et des actions commerciales.

Ces pertes sont estimées à plus de 12 milliards, qui, d'après l'*Investors Review*, entraîneront sûrement une crise financière.

Une dépêche de Sydney au *Daily Express* dit que les soldats de retour d'Afrique, n'ayant pu obtenir leur solde, ont intenté un procès au gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud. Ce dernier déclare que le gouvernement impérial est responsable.

INFORMATIONS

Les Séquestrées continuent

Recluse depuis vingt ans

Il y a quelques jours, le parquet de Baume-les-Dames était informé qu'une jeune fille était séquestrée à Sancey-le-Grand, par son père, un nommé Girod, qui, pendant plusieurs années, a été gendarme à Baume-les-Dames.

S'étant transportés à Sancey-le-Grand les magistrats y trouvèrent une pauvre fille, âgée d'environ 40 ans, blottie dans le coin d'un réduit situé au premier étage de la maison habitée par Girod et sa femme. A peine vêtue et d'une maigreur extrême, cette malheureuse était dans cette situation depuis près de vingt ans. Non content de la priver d'air et de nourriture son père la brutalisait.

D'après les témoignages de certaines personnes, cette pauvre séquestrée avait voulu se marier contre le gré de ses parents ; de là, la fureur de son père. Il va sans dire qu'elle a complètement perdu la raison et qu'elle ne se rend pas compte de sa situation.

Girod a été écroué à la maison d'arrêt de Baume-les-Dames. La séquestrée, nommée Léontine, a été conduite à l'hôpital, pour y recevoir les soins que comporte son état.

Girod aura à répondre, non-seulement du crime de séquestration, mais encore du délit

d'outrages envers les magistrats et rébellion vis-à-vis d'agents de la force armée. En effet, quoique âgé de soixante-dix ans, Girod, qui est très robuste, a opposé une vive résistance aux gendarmes qui, pour maintenir ce forcené, ont dû recourir à l'intervention de deux civils.

Triste fin de Roman

Il y a deux jours, arrivaient de Givors, chef-lieu de canton du département du Rhône, deux jeunes filles, les sœurs Marguerite et Jeanne Pommiers, âgées de 19 et 20 ans, appartenant à une famille d'honnêtes commerçants de cette localité. Elles étaient accompagnées d'un jeune homme de 21 ans, employé à Givors. Eperdument amoureux de Mlle Marguerite Pommiers, M. Achille Guérin venait demander à son père, établie rue Chevert, l'autorisation de la lui présenter et de l'épouser. Les trois jeunes gens étaient partis joyeux, confiants dans la réussite du projet que deux d'entre eux avaient formé. M. Achille Guérin se rendit chez son père. Il rentra désespéré à l'hôtel où les voyageuses étaient descendues, 13, rue Traversière. A son air bouleversé, Mlle Marguerite Pommiers devina qu'il était porteur d'une mauvaise nouvelle.

« — Ton père refuse de te donner son consentement, n'est-ce pas ? » demanda-t-elle, haletante. — « Hélas ! oui, il ne veut même pas que je retourne à Givors, à cause de toi. » — « En ce cas nous n'avons plus qu'à mourir, » s'écria la jeune fille. Et sortant un revolver de sa poche, elle le braqua sur son amoureux et tira. L'employé, atteint à la gorge, s'affaissa ensanglanté. Tournant ensuite son arme contre elle-même, Mlle Marguerite Pommiers se logea une balle dans la tête et tomba raide morte aux pieds de sa sœur, épuisée.

Ce drame s'était déroulé avec une rapidité telle que Mlle Jeanne Pommiers n'avait pas eu le temps d'intervenir utilement.

M. Achille Guérin a été transporté à l'hôpital Laennec par les soins de M. Labussière, commissaire de police.

Les parents de Mlle Marguerite Pommiers ont été prévenus.

Un Roman à la Pouson du Terrail

Les journaux de Quimper racontent la mystérieuse histoire que voici :

« Une nuit de la semaine dernière, une voiture couverte s'arrêtait à la porte d'une sage-femme. Deux individus, vêtus très correctement et inconnus d'elle, en descendirent et pénétrèrent chez la praticienne à laquelle ils demandèrent son concours pour un accouchement. Elle s'empressa d'accepter.

« Après avoir fait ses préparatifs, elle monta en voiture, où une fois installée avec ces gens qui lui parurent alors maillés et qui étaient gantés, on lui banda les yeux avec défense de bouger. Cela fait, le conducteur, qui avait aussi une figure de circonstance, lança l'attelage à toute allure.

« A partir de ce moment jusqu'à la descente de la voiture, personne ne dit mot et, d'après le temps que passa la pauvre femme dans le véhicule, elle pense avoir parcouru une longue route.

« Une fois à destination, les personnages descendirent en compagnie de l'accoucheuse, à laquelle ils débarrassèrent les yeux, mais une fois seulement qu'elle fut dans l'intérieur de l'appartement où l'on avait besoin de ses services.

« Dans cette chambre mystérieuse, les murailles étaient entièrement couvertes de draps. Tous les meubles étaient également cachés. Pendant le trajet, la pauvre femme

avait tremblé de tous ses membres ; mais, aussi, une autre scène l'attendait : il ne s'agissait ni plus ni moins que de commettre un crime qu'il est inutile de spécifier davantage.

« Effrayée par une telle proposition, la sage-femme demeura d'abord interdite. On lui proposa de l'argent pour la faire consentir à cette sinistre besogne ; mais elle s'y refusa ; elle fondit en larmes et demanda de grâce que l'enfant lui fût confié ; qu'elle en aurait soin. Toutes ses supplications ne purent ébranler les acteurs mystérieux et il lui fut ordonné avec menaces de mort de s'exécuter.

« Elle recula devant la mort certaine qui l'attendait et accepta le criminel marché.

« Dans cet appartement se trouvaient plusieurs hommes et femmes : tous étaient masqués et gantés. Sa sinistre besogne exécutée, la sage-femme fut expédiée dans les mêmes conditions qu'à son arrivée, et avant de sortir on lui banda les yeux. Elle ne peut donc fournir aucun renseignement précis sur le lieu de cette tragédie.

« Une enquête va être ouverte sur ces faits qui produisent à Quimper une grosse émotion. »

Boucherie d'Enfants

Des dépêches de Moscou donnent des renseignements complémentaires sur l'effroyable scandale qui vient d'éclater dans cette ville.

Le médecin arrêté est le docteur Batschkjn, dont la réputation était grande et très répandue dans la haute société.

La sage-femme était également très connue.

On dit maintenant que le nombre des enfants assassinés par ces misérables serait de trente.

Les autorités judiciaires moscovites vont sans doute faire arrêter plusieurs dames de la noblesse ou de la bourgeoisie, qui ont remis au docteur Batschkjn et à sa complice le fruit de leurs amours adultères pour les faire disparaître.

Le médecin et la sage-femme empoisonnaient les enfants nouveaux nés qu'on leur livrait et ils enfouissaient ensuite leurs cadavres dans la chaux vive.

Déjà une vingtaine de crânes ont été extraits de la fosse spéciale où s'accomplissait cette funèbre opération.

CHRONIQUE LOCALE

Aux délégués Sénatoriaux

Messieurs et Chers Concitoyens,

Je vous remercie d'avoir élevé le plus modeste d'entre vous aux fonctions si enviées de Sénateur.

Fort de votre confiance et de votre appui, je poursuivrai mon ardente lutte pour la démocratie rurale, seul soutien de la vraie République.

Paysans et ouvriers qui avez si brillamment combattu le 7 juillet, soyez fiers de votre victoire.

Par votre union et votre discipline vous assurerez les succès de demain qui viendront accroître votre autorité et faire prévaloir vos droits.

Encore merci et comptez sur ma fidélité.

COCULA,

Sénateur du Lot.

LES CANDIDATS

A l'heure actuelle voici quelles sont les candidatures connues pour le Conseil général :

Arrondissement de Cahors

Castelnaud : MM. Feyt, Lacaze et Depeyre ou Valmary.
 Catus : M. le docteur Rey.
 Lauzès : M. Peyrichou.
 Limogne : M. Pradines.
 Luzech : MM. Comtarieu, E. Pagès, Pagès-Lechesne.
 Montcuq : MM. Boudou et Fabre.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux : MM. Boyer, Fayet et Vital.
 Cajarc : MM. Duphénieux et D^r Larnaudie.
 Lacapelle : M. Laparra.
 St-Céré : MM. Murat, Castagné, De Lamaze.
 Vayrac : M. Malvy fils.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon : MM. Linol et Pons ou D^r Fontanilles.
 Labastide-Murat : M. le D^r Alayrac.
 Martel : MM. Miret, Colrat et Lachèze.
 Payrac : MM. Iscard et Solacroup.
 St-Germain : M. Cocula.

CAHORS

CONTRE COCULA !

Depuis que les délégués sénatoriaux du Lot ont accordé leur confiance à Cocula, la rage des réactionnaires n'a plus de bornes !

Leurs journaux, d'ordinaire si calmes ! si convenables !!! ont tout à coup délaissé le beau langage qu'ils servent tous les jours à leurs lecteurs, pour prendre celui qu'ils n'emploient jamais (?) le langage des rues mal famées.

La Vérité Française, l'Autorité, l'Express du Midi, tous bien pensants, courent d'injures le nouveau sénateur du Lot, M. Cocula.

Un rédacteur d'un de ces journaux qui semble s'être fait une spécialité de salir tout ce qui est propre, publie un article d'un goût tel qu'un chef de corps de garde même en rougirait.

Le succès de M. Cocula a le don de mettre en rage ce monsieur qui en profite pour barbouiller sa feuille cléricale d'expressions répugnantes tout en se donnant des airs de moraliste !

Toutefois, ces exhortations de bilieux n'émeuvent guère les républicains, et M. Cocula doit être, au contraire très fier de les provoquer. Nous le disions récemment, quand un républicain s'attire de telles bordées d'injures de la part de ses adversaires, c'est un honneur pour lui : c'est la preuve indéniable qu'il est digne de la confiance des républicains, car il ne fait pas les affaires des cléricaux.

M. Cocula ne peut donc que se réjouir de ces attaques.

Les réactionnaires crient, donc les démocrates sont contents.

C'est une indication pour M. Cocula de poursuivre sans faiblesse l'œuvre qu'il a déjà entreprise pour le bien de la République, œuvre qui effraye tant les très pieux et très puritains fidèles du Sacré-Cœur !

B.

ELECTIONS CANTONALES

Le Comité républicain a désigné comme candidats républicains radicaux au Conseil d'arrondissement et après avoir pris connaissance de leurs programmes : pour le canton sud de Cahors, M. Mazières, 1^{er} adjoint au Maire de Cahors, et pour le canton nord, M. le Docteur Gélis.

A cette heure, les positions dans les deux cantons de Cahors, pour les élections au conseil d'arrondissement sont prises par les partis.

Dans le sud, notre sympathique adjoint, M. Mazières, est seul candidat.

Dans le nord, il y aura trois candidats : le candidat du Comité républicain, M. le docteur Gélis, M. Cagnac, socialiste et M. Besse, modéré.

Ce dernier a déjà fait placarder ses affiches. M. Besse est très pressé. Sa candidature a été décidée hier, à 3 heures de l'après-midi, et cette nuit les murs de notre

ville ont été couverts d'affiches à son nom. La lutte promet d'être chaude; inutile, n'est-ce pas, de dire que nous ne sommes pas pour la candidature de M. Besse. Aussi, nous en reparlerons.

Menteurs

M. Magne prétend que j'ai « stipendié 26 vauriens pour l'empêcher de parler au théâtre. »

Il en a menti.

Un de ses collaborateurs affirme que j'ai fui devant des personnes qui me demandaient raison d'un article paru dans mon journal.

Il en a menti.

A. C.

Fête Nationale du 14 juillet

Programme de la Fête

Le maire de Cahors, sénateur du Lot, chevalier de la Légion d'honneur, Vu les paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884,

D'accord avec les autorités compétentes, Arrête :

Article premier. — La Fête Nationale du 14 juillet sera annoncée par des salves d'artillerie et par la sonnerie des cloches, le 13 à 7 heures du soir, et le 14 à 7 heures du matin.

Art. 2. — Le 13, à neuf heures du soir, la musique, les tambours et clairons du 7^e régiment d'infanterie exécuteront une retraite aux flambeaux.

La retraite partira de la place Thiers et suivra l'itinéraire suivant : Place Thiers, boulevard Gambetta, rue de la Liberté, hôtel de la Préfecture, place du Marché, rue Fénelon, église Saint-Urcisse, quai Ségur-d'Aguesseau, rue Brive, boulevard Gambetta, statue Gambetta, allées Fénelon, rue des Tabacs, rue du Lycée, hôtel de ville, boulevard Gambetta, rue des Augustins, rue Sainte-Claire, place Thiers.

La retraite s'arrêtera : 1. Devant l'hôtel de la préfecture ; 2. devant le logement du commandant d'armes, quai Ségur-d'Aguesseau, où elle jouera chaque fois un morceau ; 3. devant le monument Gambetta, où elle jouera la Marseillaise ; devant l'hôtel de ville où elle jouera aussi un morceau.

L'Orphéon et l'Avenir cadurcien se feront entendre sur la terrasse de l'hôtel de ville, après les morceaux joués par la musique militaire.

Art. 3. — Le 14, à huit heures du matin, il sera fait au indigents une distribution de pain au bureau de bienfaisance par les soins de la commission administrative.

Art. 4. Une revue des troupes de la garnison sera passée sur les boulevards Gambetta, à huit heures et demie du matin par le colonel commandant d'armes, en présence des autorités.

Art. 5. — A 9 heures et demie du matin, mât de cocagne sur la place Rousseau (un prix d'une valeur totale de 45 francs). Chaque concurrent ayant accompli l'ascension choisira un seul lot.

Art. 6. — A dix heures, mariage des rosiers.

Art. 7. — A deux heures et demie, concert gratuit donné au théâtre par l'Ophéon et la Cigale divonienne.

Art. 8. — A trois heures et demie, grandes courses aux ânes sur la place Thiers. Première course, ânes attelés, 1.000 mètres, deux tours de piste : Premier prix, 40 francs ; 2^e prix, 20 francs ; troisième prix, 10 francs ; quatrième prix, 5 francs. Le premier prix de la course attelée sera éliminé pour l'autre course.

Art. 9. — A cinq heures, bal d'enfants sur les allées Fénelon.

Art. 10. — Les édifices communaux, l'hôtel de ville, les monuments Gambetta et des Mobiles, la place de la République seront pavés et illuminés à la chute du jour.

Art. 11. — A neuf heures, un feu d'artifice sera tiré en face du quai Ségur-d'Aguesseau.

Art. 12. — A dix heures, bal public et bataille de confetti.

Nota. Les concurrents pour le mât de cocagne et les courses aux ânes devront se faire inscrire au commissariat de police jusqu'au 13 juillet, à onze heures du matin.

Le maire invite ses concitoyens à pavoiser et à illuminer leurs maisons. Il croit devoir rappeler qu'il est interdit de tirer des fusées à moins de cinquante mètres de toute habitation et de faire partir des pétards ou autres pièces d'artifice au milieu des agglomérations de personnes.

La bataille de confetti est autorisée à partir de dix heures du soir sur les allées Fénelon, mais il ne pourra être employé que des sacs contenant des confetti unicolores.

Solidarité

A la prière d'un groupe d'amis, nous adressons un appel pressant à la générosité de nos lecteurs et amis en faveur de la famille du malheureux Joubert, dont on connaît la triste fin.

La famille de l'infortuné travailleur, mort à la tâche, se trouve sans ressources.

C'est un devoir de solidarité que chacun tiendra à remplir en nous envoyant l'obole

que nous transmettrons aux vieux parents de Paul Joubert.

1^{re} LISTE DE SOUSCRIPTION

Feyt, chef de div. à la préfecture....	10 fr.
Cabarrot, Café de Paris.....	5 —
Fournié, pharmacien à Cahors.....	5 —
Marestaing, rentier, id.....	5 —
Gélis, entrep. à Crayssac.....	5 —
Delpouget, inst. à Lamadeleine.....	2 —
Girma, maire d'Arcambal.....	2 —
Couderc, Aug.....	1 —
Métayer, inst. à Espère.....	1 —
Journal du Lot.....	10 —
Total.....	46 fr.

Baccalauréats

Aujourd'hui ont lieu dans une des salles du collège des jeunes filles, les examens du baccalauréat moderne.

Demain, auront lieu ceux de rhétorique, et samedi ceux de philosophie.

Brevet supérieur

Filles

Lundi, mardi et mercredi ont eu lieu les examens pour le brevet supérieur.

22 aspirantes ont été définitivement reçues : ce sont MM^{lles} Arène, Bigou Camille, Bigou Renée, Bories, Bouissou, Bourret, Bourthoumieux, Chapt, Chassaing, Estival, Guizier, Joffreau, Lafage Henriette, Mabit, Malroux, Masclat, Mondy, Nègre, Poudéroux, Rey, Rossignol, St-Chamant.

Certificat d'études primaires

CANTON DE CAHORS (NORD)

6 juillet 1901

Garçons

Candidats présentés : 37, reçus : 32.
 Ecole de St-Henri : Mouly Ernest.
 Ecole de Larroque-des-Arcs : Alazard Gaston.

Ecole de Pradines : Lamolère Alfred.
 Ecole d'Espère : Bergues Albert, Delcros Emile, Saluit Edouard, Terry Paul.
 Ecole de Lamadeleine : Couderc Léon, Séval Edmond.

Ecole publique de Cahors : Arnaudet Henri, Balaguerie Louis, Belval Jules, Bonnet Jean-Marie, Blanc Germain-Marius, Bourthoumieux Henri, Clavières Jean-Eugène, Chansarel Georges, Combébas Jules, Ilbert Jules-Léon, Marty Louis-Emile, Maurel Alphonse, Maurel Pierre, Mercier François, Montussac Antoine, Laborie Edouard, Lala Jean, Pébrat Georges, Peyre Léon-Edouard, Planard Henri-Jean, Poletti Jean, Réal Hippolyte, Vilas Jean-Marie-Emile.

CANTON DE CATUS

5 juillet 1901

Candidats présentés : garçons 21, filles 12.
 Noms des candidats définitivement admis :

Garçons 19

Catus : Bach Henri, Bujack Jean-Pierre, Courtill J.-Pierre, Torrès Germain.
 St-Médard : Berrié Jean, Lagrèze Oscar, Monteil René, Servant.

Montgesty : Delpéroux Eloi, Verdié Joseph, Verdié Maurice.
 St-Denis-Catus : Ruyres Ferdinand.
 Nuzéjols : Bertrand Joachim.

Les Junies : Carrié Sylvain.
 Pontcuq : Albagnac Pierre-Albert, Robert Félix, Lagarde Roger.
 Francouès : Lafabrie Pierre.
 Calamane : Petit Marcel.

Filles 7

Saint-Denis-Catus : Talayssat Marie, Siffray Jeanne, Daumond Maria.
 Pontcuq : Gizard Louise, Maury Marie.
 Francouès : Destruel Ernestine.
 Thédillac (Ecole privée) : Boissel Léonie.

Travaux publics

MM. Filhol et Pébeyre, commis des ponts et chaussées de 2^e classe, ont été élevés à la 1^{re} classe.

M. Planavergne, commis de 3^e classe, est élevé à la 2^e classe.

Société Agricole et Industrielle du Lot

La Société Agricole et Industrielle du Lot, se réunira samedi 13 Juillet 1901, à trois heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Lecture du procès-verbal;
- 2^o Admission de nouveaux membres;
- 3^o Programme du concours d'animaux reproducteurs (Arrondissement de Figeac);
- 4^o Correspondance.

Le Président de la Société,
 Chevalier de la Légion d'Honneur,
 D^r REY

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 juillet au 11 juillet 1901

Naissance

Lagarde, André-Lucien, rue Nationale, 27.

Décès

Lemozy Marie-Laurence-Elise, 1 mois, rue Clément Marot 11.

Arrondissement de Cahors

CAZALS. — M. Cangardel nous adresse la note suivante avec prière d'insérer :

Le comité républicain cantonal de Cazals, réuni à nouveau pour le choix d'un candidat républicain à la prochaine élection au conseil d'arrondissement, a désigné en remplacement de M. Calmeilles, non acceptant, M. Delrieu inspecteur des écoles honoraire, conseiller municipal de Frayssinet-le-Gélat.

Cette désignation a été faite par 11 voix sur 17 votants contre 3 à M. René Saint-Roch-Veissy, 1 à M. Filhol, maire de Cas-sagnes et 2 bulletin blancs.

M. Delrieu sera donc candidat républicain unique à l'élection du 21 juillet.

PORT-DE-GAGNAC. — Victime de son dévouement. — Un bien triste accident, survenu dimanche dernier, a vivement impressionné les habitants de Port-de-Gagnac.

Le fils de M. Bonnal, propriétaire à la Vaysse commune de Biars, péchait dans la Cère, lorsqu'il vit tout près de lui, un enfant d'une dizaine d'années tomber à l'eau. N'écoulant que son courage, Bonnal plongea aussitôt et parvint à ramener l'enfant à la surface de l'eau. Il put le maintenir ainsi jusqu'à l'arrivée des secours mais alors, il disparut à son tour, et ce ne fut qu'au bout d'un temps assez long qu'on parvint à le retirer.

Ramené à la rive, il y fut l'objet de soins aussi intelligents que dévoués, mais tout fut inutile, la mort avait fait son œuvre.

Les parents furent aussitôt prévenus. Leur douleur est impossible à décrire : c'était leur fils unique, âgé seulement de 21 ans.

Arrondissement de Figeac

BAGNAC. — Victime du vitriol. — Dans la soirée de dimanche, le jeune Roque, âgé de 5 ans, étant entré dans l'atelier du chaudronnier, a bu une certaine quantité d'acide sulfurique contenue dans une soupière qu'il a pris pour de l'eau. Il est mort lundi soir en proie à d'atroces souffrances.

— Mort subite. — Lundi, M. Etienne Delport, âgé de 65 ans, cultivateur de notre commune, était allé moissonner dans un champ. A peine avait-il donné deux coups de faucille qu'il s'affaissa sur le sol sans plus donner signe de vie. Il a été enlevé par la rupture d'un anévrisme.

CAMBURAT. — Tentative de vol. — Dans la nuit de lundi à mardi, des voleurs encore inconnus ont tenté de pénétrer par effraction dans l'église en passant par la porte du cimetière, mais n'ont pu faire céder la serrure.

Le curé, au moment où il allait dire sa messe s'est aperçu de cette tentative.

C'est la seconde fois que des malfaiteurs essaient de dévaliser notre église.

Une enquête est ouverte qui, espérons-le, amènera la découverte des coupables.

— Tentative de suicide. — Une vieille dame plus que septuagénaire, qui depuis quelque temps donne des signes de dérangement cérébral, s'est précipitée dans une citerne. Des voisins, témoins de cette tentative de suicide, ont pu retirer de l'eau cette malheureuse qui, en se voyant sauvée, s'est mise à pleurer.

Arrondissement de Gourdon

SAINT-GERMAIN. — Aux électeurs du canton de St-Germain.

Chers concitoyens,

En vous demandant le renouvellement de mon mandat de Conseiller Général, j'obéis à mes engagements envers tous.

Faut-il vous rappeler ma profession de foi ? — Les actes de ma vie entière, la constance de mes convictions, protestent que, toujours, j'ai su me conformer aux aspirations de la démocratie rurale ; que c'est par elle et pour elle que j'ai toujours combattu.

Les réformes les plus urgentes, telles que l'impôt global et progressif sur le revenu, la défense de l'Etat laïque contre l'envahissement confessionnel et la réduc-

tion du service militaire étaient inscrites dans mon programme dès la première heure — J'en poursuivrai sans cesse la réalisation avec l'ardeur d'une conviction que rien ne saurait ébranler.

Entre l'utopie du collectivisme pur et l'œuvre équitable d'émancipation des classes laborieuses, se trouve le seul terrain d'études et de combats, sur lequel se placent les hommes ayant le vrai souci du droit, de la justice et de la dignité humaines. c'est le mien.

Défendre la propriété individuelle, stimulant nécessaire des initiatives seules capables de garantir l'indépendance des citoyens, tel est le devoir de vos représentants à tous les degrés.

Electeurs,

Consultez les procès-verbaux des séances du conseil général, depuis que j'ai l'honneur de vous représenter à l'assemblée départementale, ils vous diront si j'ai fidèlement rempli le mandat dont j'étais investi, et si je suis encore digne de votre confiance.

J.-A. COCULA,
Sénateur, conseiller sortant.

MARTEL. — M. Miret adresse aux électeurs la circulaire suivante :

Electeurs,

Présentée par notre regretté M. de Verinac, appuyée par mes amis MM. Vival, député, et Pauliac, sénateur, ma candidature a été définitivement consacrée par les acclamations unanimes de plus de six cents électeurs républicains, délégués de toutes les communes du canton sans exception, et venus à la grande réunion tenue le 16 juin, aux Quatre-Routes, sous la présidence de M. Pauliac avec le concours de M. Vival.

En sollicitant vos suffrages, je ne fais donc qu'obéir à l'impérieux appel d'un très grand nombre d'entre vous.

Ferme attaché à la République démocratique, la seule qui soit compatible avec le suffrage universel, je suis partisan résolu des mesures suivantes :

Application de plus en plus rapide des principes modernes de solidarité sociale, tendant à introduire parmi nous plus de justice, d'égalité, de moralité.

Etablissement de l'impôt sur le revenu qui existe déjà dans d'autres pays, afin d'alléger les charges trop lourdes de la propriété foncière.

Réduction à deux ans, même à 18 mois, de la durée du service militaire. L'armée n'en sera nullement affaiblie et il en résultera un accroissement de la puissance productive du pays, ainsi qu'un ralentissement de cette dépopulation de nos campagnes qui préoccupe tout patriote soucieux de l'avenir de la France.

Extension des libertés laissées aux communes pour la gestion des affaires municipales. En ce qui concerne, notamment, les voies de communication, une intervention plus large et plus efficace des muni-

cipalités produirait, dans bien des cas, tantôt de sérieuses économies, tantôt un emploi des fonds mieux approprié aux besoins.

Avec l'art. 10 de la Déclaration des droits de l'homme, je dis hautement : Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses. Mais aucun régime, monarchique ou républicain, n'a jamais toléré qu'une fraction quelconque de la nation parvint à constituer ce qu'on est convenu d'appeler un Etat dans l'Etat. C'est pourquoi j'approuve toute mesure destinée à soumettre à la loi commune, les associations religieuses aussi bien que les autres associations.

Electeurs,

Vous me trouverez toujours prêt à vous entendre, qu'il s'agisse de vos affaires privées ou de questions d'intérêt public.

Je mets à l'entière disposition du canton de Martel la bonne volonté, l'activité et l'esprit de conciliation que j'ai consacrés jusqu'ici à la commune de Floirac.

M. Joachim MIRET,
Maire de Floirac,
Candidat républicain radical.

MARTEL. — Réunion publique. — En vue des élections au conseil général du 21 courant, une réunion publique aura lieu dimanche prochain 14 juillet à 4 heures du soir, sous la halle de Martel. MM. Lachize et Miret, candidats, y développeront leur programme.

MARTEL. — Election au conseil général. — De toutes les communes du canton nous recevons les nouvelles les plus rassurantes au sujet de l'élection du candidat radical M. Miret. Depuis dimanche bien des yeux se sont ouverts à la réalité des choses : l'élection de Cocula au Sénat a été une indication pour beaucoup d'hésitants ; à l'heure actuelle le succès de M. Miret ne fait de doute pour personne au premier tour avec une bonne majorité.

LES QUATRE-ROUTES. — Un Comité de la jeunesse radicale s'est formé aux Quatre-Routes, le 6 juillet courant.

La réunion a eu lieu au Café Bonis. Nous donnerons prochainement le nom des membres du bureau.

Dès sa formation, le bureau a souhaité le succès de la candidature Cocula.

Nos félicitations à la jeunesse des Quatre-Routes.

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Audience du 8 juillet.

La nommée Françoise Bordes, ménagère à Martel, qui a injurié M. Soulié, garde-champêtre de cette commune dans l'exercice et à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, est condamnée par défaut à 25 fr. d'amende et aux dépens.

— Simon Peyronnenc, âgé de 50 ans, journalier à Frayssinet-le-Gourdonnais, est condamné à 300 fr. d'amende, aux dépens

et à la confiscation des allumettes saisies, pour avoir colporté des allumettes de contrebande.

CONCORÈS. — Palmes académiques. — Par arrêté du ministre de l'instruction publique, M. d'Arzac, instituteur à Concorès, est nommé officier d'académie.

LABASTIDE-MURAT. — La foire du 2^e lundi du mois de juillet a été assez grande, les foirails assez bien garnis pour la saison, les prix étaient les mêmes qu'aux autres foires de la région, tels que Lançès etc. etc.

Le blé de 10 à 13 fr. ; le maïs 12 fr. ; l'avoine 8 fr. le tout les 30 litres.

La volaille de l'année 1 fr. la livre.

Une paire de gros canards, de 3 à 4 fr.

Les œufs, de 0,50 à 0,65 la douzaine.

Les veaux 1,10 le kilo.

Les marchands étalagistes, ni les débitants de la localité n'étaient contents.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
10 Merc.	+ 29 5	+ 18	765	Beau-Couvert
11 Jourd.	+ 26	+ 20	764 5	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D^r HERBEAU.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne se sont pas modifiées, cependant nos rentes et les valeurs françaises se maintiennent à peu près à leur niveau précédent, les fonds étrangers sont généralement en baisse.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 100,65 et le 3 0/2 0/0 à 101,62.

La Banque de France est à 3,700.

Le Crédit Foncier se traite à 627, le Comptoir National d'Escompte est demandé à 577.

Le Crédit Lyonnais a passé de 1.005 à 1.010 la Société Générale est ferme à 615.

Chemins français sans changement.

Le Suez clôture à 3,631.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure recule à 70,97, l'Italien à 96,50, le Portugais à 28,05, le Russe 3 0/0 1894 à 92,75.

Le Serbe Unifiée 4 0/0 à 66,50.

Le Turc D cote 24,80 et la Banque Ottomane à 524.

Sur le marché en banque, les Pétroles Moesi-Hir sont en hausse à 254.

Les Pierre de Verre Garchey sont à 115 et à 117.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers de M. PEZET marchand de grains, à Cahors, rue Nationale, sont invités à se rendre le mercredi 24 juillet 1901, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Cette réunion sera la dernière.

Ils sont invités également à produire sans retard leurs pièces et bordereaux.

Le Greffier,
A. POUVEREL.

LE RETOUR D'AGE

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7^e. Sommaire du numéro 2310 du 6 juillet 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Le numéro du Monde Illustré de cette semaine est un numéro spécial, en tout point remarquable, entièrement consacré à la Carte postale illustrée, cette nouvelle reine du jour qui joint au charme de l'art et à l'attrait de la vie, la curiosité de la chose du moment.

Très pratiquement conçu, il fait passer tout d'un coup sous les yeux du lecteur, comme en un merveilleux kaléidoscope, des spécimens des nombreuses compositions auxquelles la carte postale illustrée a donnée naissance depuis sa rapide vogue. Tour à tour on y voit défiler : L'amour à travers les âges. — Les sites réputés du beau pays de France, d'Angleterre et d'Allemagne. — Les cartes du Tour du monde. — Le raisin du Midi. — La Révolution. — L'épopée napoléonienne, un ensemble allégorique qui peut se traduire par ce titre : Les rêves et les réalités qui occupent les peuples. — Le musée des Souverains. — Les actualités diverses, l'histoire par l'image de la Guerre du Transvaal, etc., etc.

Ce numéro, qui sera feuilleté avec autant de plaisir par les petits et les grands que par les jeunes et les vieux, est accompagné d'un splendide supplément hors texte en couleurs de douze cartes postales illustrées, gracieusement offertes par le Monde Illustré.

Tiré sur canton souple, facile à découper, ce supplément est composé de douze aquarelles remarquables de Giacomelli, formant une série unique et inédite d'une grande valeur artistique et commerciale.

Le texte, aussi instructif qu'intéressant, est dû à la plume alerte de M. Henri de Noussanne, l'auteur de plusieurs numéros spéciaux et notamment de l'Hypothèse de guerre anglo-franco-russe, dont on se rappelle le succès.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres. Semaine illustrée, par N. Nozeroy ; Sport, par A. Wimille, Courses, par Archiduc, Les Livres, par A. B.

Le numéro 50 centimes.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

Yacop était au supplice. La mimique de Lefort était si parfaite que le Juif ne croyait pas à une feinte ; mais l'examen l'inquiétait.

— Ce n'est rien, mon ami, fit-il. Ne cherche pas tant. Tu sais que nous avons un tas de vieilles choses, bien pauvres, bien sales, qui sentent mauvais. C'est ça.

— Oui, ça doit être ça ! répondit Hercule.

— Veux-tu me dire, maintenant, pourquoi tu es venu chez moi ?

— Certainement, vieux renard, je vais te le dire immédiatement ! Tu ne supposes pas, bagasse ! que je me suis dérangé rien que pour avoir la vue de ta vilaine tête ?

— Explique-toi donc, et sois certain de mon désir de t'être agréable.

— Eh bien ! mon bon, voilà : la première affaire que j'ai faite avec toi en compagnie de mon ami, Aimable Doucet... Tu sais, le petit Aimable ? il va bien, il va très bien !

— Vraiment ! J'en suis très heureux.

— Donc, notre première affaire m'a mis en

goût et je voudrais en faire une autre. Voilà, mon bon !

— Mais, je n'ai plus besoin de vous.

— Eh ! vieux cachottier, ce n'est pas possible. Tu es un malin, tu dois manigancer un tas de tripotages, et alors, si tu pouvais m'intéresser à tes petites opérations, je pense que ça m'arrangerait.

— Tu te trompes, mon ami. Je suis un pauvre Juif qui ne commerce que des objets sans valeur et que tu dédaignerais.

— Vieux blagueur ! Et ces armes que tu avais, c'étaient des choses sans valeur ? Va, je suis bien sûr que, si je cherchais, je ferais ici des trouvailles qui vaudraient de l'or.

— Tu es entêté, mon ami. Tu as tort.

— Taratata !

— Enfin, mon ami, tu ne peux m'être utile en rien. Plus tard, je te promets que, si j'ai besoin de toi, je me souviendrai que tu es un brave compagnon.

— Eh bien ! c'est entendu, mon [vieux] Yacop. Seulement, il faudrait bien que tu me donnes des arrhes sur cette affaire que nous ferons un jour, parce que, vois-tu, comme ça je serais plus sûr de ta mémoire.

— Que veux-tu donc ?

— Je ne sais pas, je vais chercher.

Joignant l'action à la parole, Hercule Lefort passa dans l'arrière-pièce et, sous prétexte de choisir, dans les objets hétéroclites qui y étaient amoncelés, la parcourut dans tous les sens, sonda la muraille, formée par les remparts, où était adossée la cabane.

— Il n'y a rien, dans tout ça, qui puisse me

convenir. Tu dois avoir autre chose, vieux singe ! Tu caches tes richesses, vieux pingre ! Ah ! bagasse, tu ne te joueras pas de moi !

Le Juif était absolument ahuri de cette scène grotesque dont il ne parvenait pas à démêler le but.

Le Marseillais avait pris une mine furieuse. Il égrenait tout le chapelet de ses imprécations favorites et frappait du pied avec une force qui troubla singulièrement Sarah.

Sous ces piétinements répétés, soudain, du bois sonna et le bruit s'enfla et se prolongea.

— Mon ami, mon ami, s'exclama Yacopoulo dont le poil se hérissa, dis-moi ce que tu veux, je te le donnerai si je l'ai !

— A la bonne heure ! Il me faudrait quelque chose qui se mange, parce que, vois-tu, mon bon, nous sommes décidément trop rationnés par le général, et pour nous autres de Marseille, qui avons bon appétit, c'est dur de ne pas manger à sa faim.

— C'est ça ce que tu désires ?

— Ça et pas autre chose. Je suis sûr, vieux matois, que tu as des provisions cachées quelque part, et ce n'est pas juste qu'un brave matelot meure de faim, pendant que, toi, tu aurais de tout à gogo.

— Je suis pauvre et je n'ai pas de provisions. Il ne me reste qu'un sac de riz et une jarre d'huile. Je te donnerai la moitié du riz et de l'huile. Le dieu d'Abraham et de Jacob pourvoira à ma subsistance.

— Allons, tu n'es pas si mauvais que tu en as l'air. Je reviendrai avec Aimable Doucet chercher le riz et l'huile. Au revoir, mon bon !

— Pourvu qu'il n'aille pas raconter que nous avons des provisions ! dit Sarah, quand le matelot fut parti. Ce serait fini de nous !

— Non, Sarah ! il ne parlera pas : il a trop d'intérêt à ce qu'on ne tarisse pas la source où il puise. Il nous en coûtera quelque peu de riz et d'huile, mais nous en aurons toujours assez, puisque nous ne pouvons pas le vendre sans risquer des fouilles qui seraient trop dangereuses.

— Hélas ! Yacop, pourvu que nous ne perdions pas tout pour avoir voulu trop gagner !

IX

NUIT DE NOEL

— Femme ! femme ! un feu terrible me brûle les entrailles ! Donne-moi à boire. J'ai soif.

— Je ne peux pas, Yacop, je n'ai plus la force de me lever.

— A boire... Ah ! j'ai soif.

— Ah ! je souffre atrocement, Yacop !

— Tais-toi, femme ! Tes plaintes me martèlent le crâne...

Le Juif et sa femme étaient étendus sur de la paille de maïs, à quelque distance l'un de l'autre. Ils étaient ignoblement souillés, et leurs faces ravagées, noircies par la maladie qui les consumait, portaient l'empreinte de terribles souffrances. La peste, qui s'était abattue sur la malheureuse ville, les avait atteints les premiers.

— A boire ! répéta Yacopoulo.

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXVI

ZARAILLA

En un instant, cette ruche d'hommes, si calme, si immobile, s'éveilla par un violent mouvement; aussitôt les dormeurs sortirent des tentes à moitié vêtus et se répandirent partout, éveillés et frais comme des chiens de chasse au réveil.

Une discipline parfaite fit le reste; avec une merveilleuse promptitude et une incomparable précision, ils endossèrent leurs uniformes et se mirent sous les armes.

Ils n'étaient que quinze cents: — un unique escadron de Chasseurs, deux bataillons de Zouaves, un demi-bataillon de Tirailleurs, et quelques Turcos; avant-garde du principal corps d'opérations, ils n'avaient avec eux aucune artillerie; mais ils représentaient presque la fleur de l'armée d'Afrique et s'éveillaient en une seconde avec la vivacité et la férocité du tigre.

Cependant, quelque rapide qu'eût été leur unité d'action, elle ne fut pas aussi rapide que l'élan de ce nuage chargé de menaces qui

s'approcha à grands pas jusqu'au moment où, d'un bond semblable à celui de l'aigle qui fond sur sa proie, les Arabes s'élançèrent sur leurs ennemis et eurent à soutenir à quelques pas la charge inattendue de la cavalerie française.

Une explosion formidable se fit entendre; on eût dit des rochers se heurtant contre d'autres rochers, au moment où les Chasseurs, à peine en selle, se ruèrent en avant pour courir au secours des grand'gardes, soutenir le premier choc et donner à l'infanterie, massée en arrière, le temps de se déployer et de se mettre en état de défense.

Une multitude armée semblait être tout à coup sortie des ténèbres.

La ligne des Arabes s'étendait au loin: ses ailes semblaient embrasser un espace sans fin. La ligne des Chasseurs était beaucoup moins étendue; elle se composait d'un seul escadron; rapidement formée, ceux qui la composaient savaient seulement que l'ennemi arrivait sur eux. Chacun se prépara à soutenir le choc, puis tous s'élançèrent en avant avec la furia française pour jeter le désarroi dans les premiers rangs des chevaux du désert: la rencontre fut suivie d'un bruit terrible, on eût dit le fracas d'arbres tombant sous les coups de la foudre.

Les chevaux des derniers rangs s'entre-mordaient, tandis que leurs cavaliers chancelaient sur leurs selles avant de tomber morts.

Français et Arabes ne formèrent bientôt plus qu'une masse inextricable.

Les ailes des tribus arabes furent séparées par la violence du choc et durent se rassem-

bler pour faire face aux baïonnettes des Zouaves et des Turcos, au moment où les enfants perdus de la France sortirent de l'obscurité au grand galop.

La cavalerie était enveloppée par les forces accablantes du centre; et les flancs de l'ennemi semblaient couvrir les Zouaves et les Tirailleurs, comme une grande brume opaque couvre les troupeaux qui s'agitent dans les pâturages.

Ce n'était pas une bataille; c'était un affreux enchevêtrement d'hommes et d'animaux. Ce n'était pas une lutte qui commence et se termine dans un duel d'artillerie, mais un duel corps à corps, poitrine contre poitrine, un combat homérique de lances et de sabres, pendant même que la première décharge de mousqueterie retentissait dans la plaine.

Cette fois le désert se vengeait en imitant cette inépuisable facilité de renforts grâce à laquelle la France l'avait si longtemps écrasé sous l'accablante supériorité du nombre.

C'était encore une fois la journée de Mazagrán qui commençait, lorsque la couleur gris d'argent du matin se leva dans le lointain brumeux, au-delà des océans roassâtres des hautes herbes.

Les Chasseurs ne pouvaient pas charger, ils étaient cernés, retenus entre les corps des cavaliers qui les pressaient les uns contre les autres comme dans des étaux de fer; de temps en temps ils essayaient de se frayer un chemin pour aller rejoindre leurs camarades de l'infanterie; mais chaque fois les Arabes s'élançaient sur eux comme un torrent, se

reformaient et les repoussaient.

Chaque cavalier encore vivant dans l'escadron ne conservait sa vie que par un combat incessant, corps à corps, abattant à droite et à gauche, de front et en arrière, sans s'arrêter, comme dans les forêts inextricables de l'ouest, les hommes font tomber les branches et les broussailles avant de pouvoir faire un pas en avant.

Le feu des Zouaves et des Tirailleurs avait tenu les Arabes à distance et en avait promptement fait tomber un grand nombre; mais du côté des Chasseurs, séparés du reste de leurs camarades par la violence de cette charge à fond de train par laquelle ils avaient cherché à sauver le camp et à arrêter l'ennemi, le plus fort de l'attaque se faisait toujours sentir et c'était là que le carnage était le plus acharné.

Le chef d'escadron avait été tué au premier choc; les officiers étaient tombés les uns après les autres, visés de préférence par leurs ennemis, lorsqu'ils se jetaient au plus fort du carnage avec l'impétueuse abnégation qui est un des signes caractéristiques de leur corps.

Bientôt il ne resta plus qu'une poignée d'hommes de tout le brillant escadron qui s'était élançé au galop au crépuscule du matin pour soutenir le choc de ce tourbillon d'Arabes en furie.

Cecil était à sa tête.

(A suivre.)

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatés liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatés liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

A VENDRE

MAISON donnant accès — Place et Rue — 3 étages, cave et magasin. Beau revenu. — S'adresser au Bureau du Journal.

MAISON BONNE OCCASION. — 2 étages, grenier, cave et écurie. — S'adresser au Bureau du Journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête Nationale du 14 Juillet

Extension de la validité des billets d'aller et retour.

A l'occasion de la fête Nationale du 14 juillet, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des Tarifs spéciaux G. V. N° 2 et G. V. N° 102, du samedi, 6 Juillet inclus, au mercredi 17 juillet inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi, 18 juillet.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par les dits Tarifs lorsqu'elle expirera après le dix-huit juillet.

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RÉSEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, délivre des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, dans les conditions suivantes:

Ces billets sont délivrés de ou pour Paris pour toute gare du réseau distante de Paris d'au moins 125 kilom. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut en pas être le même à l'aller qu'au retour, et les

domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1^{er} Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

Le transport des tomates sur le réseau des chemins de fer d'Orléans

Les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Nord mettent en vigueur à partir du 7 Juillet, un tarif d'exportation nouveau pour les transports de tomates expédiées de la Vallée de la Garonne sur les marchés Anglais.

Ce nouveau tarif est ainsi conçu: Tomates emballées par wagon chargé d'au moins 4,000 kil. ou payant pour ce poids. De Marmande-Tonneins Agen et Montauban à Boulogne, Calais, Dunkerque: par 1,000 kilog. 40 fr.

Ce prix de 40 fr. comprend les frais de chargement, de déchargement, de gare et de transmission. Il est réduit à 38 fr. pour les envois faits à destination du Tréport-Mers.

Ce prix est inférieur à la moitié du tarif ancien et les compagnies prennent d'ailleurs les mesures nécessaires pour accélérer les transports dans la mesure utile.

Il ne paraît pas douteux que ces dispositions nouvelles et avantageuses ne favorisent le développement de cette importante culture dans tout le bassin de la Garonne.

PÉLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples:

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUC, DANS L'ORLEANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE ETC...

A partir du 1^{er} juillet 1901, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après:

Juvis à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie, un parcours de 100 kilomètres au minimum, (soit 200 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 32 — du 11 Juillet 1901.

Pierrot Don Quichotte, par tante Nicole. — L'héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — Rabah-el-Halouf, par H. Balorta. — Histoire de Moustache, par A. de Gariolles. — Boite aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Concours etc.

Illustration de Guydo, A. Bertrand Edouard Zier, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimensur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 28 (13 juillet 1901).

1^o Quinze mois dans l'Antarctique. — Le premier Hivernage dans la Banquise australe, par M. Adrien de Gerlache.

2^o A travers le monde: La question du French Shore, par Joseph de Cloure.

3^o L'Expansion Coloniale: Une mission sanitaire à Sénégal. — L'assainissement d'une colonie. — Le chemin de fer de Haiphong à Yunan-Sen.

4^o Conseils aux voyageurs: Pour les voyageurs collectionneurs. — Les oiseaux de mer, par Henri Coupin (Suite).

Abonnements: France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro: 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1493^e livraison (13 juillet 1901).

Le Roman d'un Sot, par François Deschamps. — L'ours et les deux chercheurs d'or, par Frédéric Gordon (de la marine des Etats-Unis). — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Cœur brisé, par M^{me} la Ctesse de Houdelot.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr.

Le numéro: 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS: un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)